

La lettre de PERSAC

29

RECTO

- Actualités
- Compte rendu succinct de séance du conseil municipal du 26.06.2023.

RECTO

- Compte rendu succinct de séance du conseil municipal du 24.07.2023.
- Dates à retenir

Juin 2023

Vide grenier et randonnée

Samedi 26 août, l'association **Pat'de velours** organise son **vide grenier** à l'étang. Les réservations sont à faire au **06.87.51.78.44** ou **07.80.38.00.31**

Buvette, restauration et super loterie
Une marche de 4 ou 10 km aura aussi lieu à 8h30, inscription sur place avant le départ.

Balade écologique

Samedi 26 août, **le Bruit du Trapèze** organise une balade sur les berges de la vienne. **"Quand la rivière nous parle"**
Rendez-vous au n°3 du hameau du "Petit port" à Persac à 10h.

Albert vous accompagnera à la découverte du paysage, des végétaux et des animaux en s'attardant plus particulièrement sur la jussie, l'érable Négundo, le castor et abordera l'autoépuration des cours d'eau. 12h30 verre de l'amitié suivi d'un pique-nique partagé sur les bords de l'eau.

Concert

Persac
CHÂTEAU DE LA MOTHE

"On veut des Légendes"



K du C
en concert

Samedi 26 août
2023 [20h]
entrée gratuite
restauration rapide

Conférence



CONFÉRENCE
CHEVAL, QUI ES-TU ?
Le respect du cheval

ENSEIGNANT: Dr. Ralf Helmut STAMMSEN
Docteur en éthologie et en zoologie

Vendredi 1er septembre 2023
Château de la Mothe - 86320 PERSAC - 18h
Conférence gratuite - Contact 06 76 81 89 46 - Vente de livre
www.soyezcheval.com

Le conseil municipal du lundi 26 juin 2023 a décidé :

- à l'unanimité d'attribuer une subvention à titre exceptionnelle de 231,40 € à l'association les Amis de la Mothe afin de rembourser le vin d'honneur traditionnellement offert par la mairie.
- à l'unanimité d'adopter la dénomination « Rue de la Tour Beauchamp » pour la rue desservant les 4 pavillons en construction de la rue de La Mothe. Au milieu du Moyen-Age, une seigneurie de la Mothe et de Beauchamp apparaît dans les textes les plus anciens sur Persac, comme appartenant à la famille de Feydeau et relevant du seigneur de Lussac-les-Châteaux. Elle est composée de deux hôtels nobles distincts : le château de la Mothe et la tour de Beauchamp, qui seraient séparés par les fossés entourant la Mothe.
- à l'unanimité de signer les devis de SAS LOISIRS AMENAGEMENT de 7 117,00 € HT pour les jeux pour enfants ainsi que celui de SAS SODIFREX, de 7 152,00 € HT pour les équipements sportifs, ensemble d'équipements prévus sur la nouvelle place de la mairie.
- à la majorité, par 9 pour et 2 abstentions d'attribuer une subvention exceptionnelle à hauteur de 30 € à l'association CIF-SP Solidaire entre les âges. Cette association réalise gratuitement des activités collectives ainsi que des visites à domicile et des appels téléphoniques notamment pour aider les personnes âgées dans leurs démarches administratives. Elle possède aussi un service de transport solidaire qui met en relation des bénéficiaires et des chauffeurs bénévoles pour permettre le déplacement à celles et ceux qui, définitivement ou momentanément, rencontreraient des difficultés de transport.
- à l'unanimité de signer le devis de 6 231,68 € HT de la Société TEDELEC, pour l'acquisition d'une solution visioconférence avec écran pour la salle du conseil municipal et mariages ainsi que d'un écran si possible mobile avec connexion HDMI, sans visioconférence pour notre salle de réunion à l'étage et de solliciter la subvention auprès du Département au titre de l'ACTIV 3 dotation 2023.

Ce résumé
va à l'essentiel,
pour plus de précisions
RDV sur persac.fr

La lettre de PERSAC

30



Juillet 2023

Le conseil municipal du lundi 24 juillet 2023 a décidé :

- à l'unanimité de voter les tarifs du repas de la cantine scolaire proposés à compter de la rentrée scolaire de septembre 2023 pour l'année scolaire 2023 / 2024 soit 2,95 € pour les enfants et à 5,90 € pour les adultes et les personnes extérieures.
- à l'unanimité de verser les 100€ pour l'adhésion à La Fondation du Patrimoine qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, par le biais d'un dispositif d'aides financières, en collaboration avec les collectivités et les services de l'Etat.
- à la majorité, par 12 pour et 1 abstention de voter la Décision Modificative N°1 sur le Budget Principal de l'exercice 2023 la somme de 23 000 € pour se doter des crédits nécessaires permettant de prendre en charge les mandats des travaux de viabilisation concernant la construction de 4 pavillons – rue de la Mothe
- à la majorité, par 12 pour et 1 contre de restituer la subvention, à titre exceptionnel, de 100,00 € à l'ACCA qui avait été diminuée cette année pour compenser l'achat d'un matériel par la commune pour l'équipement du local chasse.
- à l'unanimité de signer la convention avec AT86 (agence du territoire) pour l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation du bâtiment de l'ancienne poste Le coût global et forfaitaire de cette prestation s'élève à 7 647 € TTC. La présente mission consiste à rédiger le programme architectural et technique sur la base de l'étude faisabilité déjà réalisée et des renseignements recueillis auprès de la commune, puis d'assister la collectivité pour l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre sur compétences moyens et références, et ceci jusqu'à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.
- à l'unanimité de signer le contrat à durée déterminée du 1er septembre 2023 au 12 juillet 2024, à raison de 30,10/35ème hebdomadaires annualisés, pour Valentine SAUVAGE pour l'emploi d'adjoint technique territorial. L'agent de restauration scolaire actuel qui reprend partiellement son activité au 1er septembre 2023 sera, pour appliquer les recommandations de la médecine du travail, affecté à de nouvelles fonctions afin de le maintenir dans l'emploi.

DATES à RETENIR

26 08 23

Vide grenier et randonnée
Pat'de velours
Balade écologique
Le bruit du trapèze
Concert "K du C"
Les amis de La Mothe

04 09 23

Rentrée des classes



01 09 23

Conférence
Cheval, qui es-tu ?

25 09 23

Conseil municipal
-vous pouvez envoyer vos questions par l'intermédiaire du site "**persac.fr**"



Mairie de PERSAC, 3 Grand'rue - 86 320 PERSAC



persac@departement86.fr - persac.fr



05.49.48.47.15

